

ARIC Bretagne

En complément de la formation, l'Aric vous propose désormais deux nouveaux services pour vous accompagner dans la réussite de votre mandat d'élue :

1/ Du coaching personnalisé :

Pour faciliter la réussite de leur mandat, et en complément de la formation, l'Aric propose aux maires, présidents et vice-présidents d'une intercommunalité, l'expertise d'une coach certifiée, ancienne élue municipale et intercommunale, pour les accompagner personnellement et répondre aux problématiques rencontrées dans le cadre de leurs missions d'élue.s.

La coach vous apporte un soutien inconditionnel pour vos projets, objectifs et axes de travail et vous aide à les mettre en œuvre en s'appuyant sur des moyens et des techniques efficaces. Une parfaite confidentialité est assurée sur toutes les informations échangées pendant les séances qui se déroulent dans un lieu à définir ensemble.

Pour en savoir plus : <https://www.aric.asso.fr/actualites/formations/laric-propose-du-coaching-pour-accompagner-les-elues-locaux>

2/ Un accompagnement post-formation baptisé « Transpozin » :

Ce service a pour vocation d'aider les élu.e.s à aller plus loin par une aide sur-mesure à l'application des acquis. Il s'agit d'approfondir les concepts assimilés en formation et de passer de la théorie à la pratique ! Transpozin n'est pas une offre de conseil, mais un nouveau service pour vous inciter à aller plus loin dans la continuité de la formation et vous sécuriser ! Les collectivités bénéficient ainsi :

- d'une expertise des formateurs de l'Aric,
- du capital de confiance de l'Aric,
- de la souplesse, l'agilité et la crédibilité d'une association d'élue.s

Les plus de cet accompagnement :

- Répondre aux problèmes posés par les élu.e.s
- Explorer de nouveaux sujets complexes en complément de la formation
- Acquérir des méthodes en petit groupe

Vous trouverez en **annexe 4**, le **document de présentation du nouveau « Parcours Urbanisme »**